

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2 Document graphique

Centre de la commune au 1/2000 ème

Arrêté par délibération du Conseil Municipal:

Approuvé par délibération du Conseil Municipal:

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR



INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@orange.fr

Agence de Besançon
Tél : 03.81.83.53.29
initiative25@orange.fr

Légende :

--- Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centre ancien
UB : Zone urbaine extension du village

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles
Ap : Secteur de la zone A à vocation paysagère

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel
Na : secteur de la zone N où les loges d'alpages sont autorisées.

Secteurs concernés par des risques au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Indices karstiques

■ Dolines

▼ Perte, Gouffre

Risques inondation

— Axe de ruissellement

Sites pollués

● Ancienne décharge

Elements paysagers et écologiques reprérés au titre des articles :

L.151-19

✳ Element ponctuel du bâti ou du paysage

— Mur en pierres sèches

▨ Clos et jardin

L.151.23

★ Arbres isolés

○ Haies ou alignements d'arbres

☁ Zones humides

⚡ Source

● Mare

Préscriptions réglementaires

■ Bâtiments agricoles

✳ Bâtiment pouvant changer de destination

Autres éléments

■ Bati patrimonial soumis à OAP

■ Citernes et sources captées

● Liaison douce à préserver

— Courbes de niveau

▨ Emplacement réservé

Num	Bénéficiaire	Destination	Surface (m²)
01	Commune de RECUFZOZ	Espace vert	460

